

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 24 août 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°8

CIRCULAIRE N° 5120/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS
relative à l'abrogation d'un texte.

Du 14 juin 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « gestion du personnel militaire ».*

CIRCULAIRE N° 5120/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS relative à l'abrogation d'un texte.

Du 14 juin 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 1 5 9 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 7729/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS du 14 mai 2008 (BOC N° 26 du 11 juillet 2008, texte 4 ; BOEM 621-4.2.4).

Référence de publication : BOC N°36 du 24 août 2012, texte 8.

La circulaire n° 7729/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS du 14 mai 2008 relative au recueil des desiderata des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées est abrogée.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.